

Rapport public

Date d'émission du rapport : 11 février 2026

Numéro d'inspection : 2026-1562-0001

Type d'inspection :

Plainte

Incident critique

Titulaire de permis : Ville de Toronto

Foyer de soins de longue durée et ville : Kipling Acres, Etobicoke

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 4 au 6 et 9 au 11 février 2026

L'inspection a eu lieu hors site à la date suivante : 10 février 2026

On a traité les signalements suivants au cours de cette inspection sur des incidents critiques :

- Signalement : n° 00163900 – [M545-000086-25]; signalement : n° 00164268 – [M545-000087-25]; signalement : n° 00165836 – [M545-000090-25] – Signalements en lien avec une chute ayant entraîné une blessure

- Signalement : n° 00168330 – [M545-000009-26] – Signalement en lien avec une blessure de cause inconnue

On a traité le signalement suivant au cours de cette inspection sur une plainte :

- Signalement : n° 00167235 – Plainte – [M545-000005-26/M545-000006-26] – Signalement en lien avec des allégations de négligence

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes

Gestion des médicaments

Alimentation, nutrition et hydratation

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de soins

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 6 (7) de la LRSLD (2021)

Programme de soins

Paragraphe 6 (7) – Le titulaire de permis veille à ce que les soins prévus dans le programme de soins soient fournis au résident, tel que le précise le programme.

On a omis de fournir à une personne résidente les interventions spécifiques en matière de soins palliatifs prévues dans son programme de soins.

Sources : Examen des dossiers cliniques de la personne résidente; rapport d'incident critique; notes d'enquête du foyer; entretiens avec l'infirmière auxiliaire autorisée ou l'infirmier auxiliaire autorisé et la ou le chef des services infirmiers.